

Rapport de la retraite de sensibilisation des gestionnaires de crédits et contrôleurs des engagements des dépenses sur la bonne gestion de l'exécution du budget de l'Etat 2022/2023

Dans le cadre de renforcement des capacités pour assurer une bonne exécution du budget de l'Etat 2022/2023, le Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique a organisé une retraite de trois jours, du 29 au 31 août 2022 au chef-lieu de la province Ngozi à l'endroit de tous les intervenants de la chaîne de la dépense publique. L'objectif de la retraite était d'analyser ensemble la manière dont le budget 2021/2022 a été exécuté, les difficultés rencontrées et de trouver des solutions pouvant améliorer l'exécution du budget 2022/2023, un budget transitoire axé sur le résultat, élaboré sur base d'un nouvel outil de planification à court terme (Plan de Travail et Budget Annuel : PTBA) et qui va permettre à chaque ministère et institution de basculer totalement vers le budget en mode programme à partir de l'exercice budgétaire suivant.

Au cours de cette retraite, les présentations se sont focalisées sur les dispositions relatives à l'exécution du budget 2022/2023, les nouveaux modèles de gestion des finances publiques et le concept du budget programme en insistant surtout sur l'appropriation de l'outil de planification et de budgétisation (PTBA).

Ainsi, après échanges et débats, des recommandations ont été formulées dans le cadre de contribuer efficacement à la mise en œuvre du budget de l'Etat 2022/2023. Il s'agit des recommandations d'ordre général :

➤ Veiller à ce que :

1. Tout gestionnaire des administrations publiques ou tout autre service étatique effectue des versements de recettes collectés par l'entité sous sa responsabilité sur le compte général du Trésor ;
2. L'inventaire et les ventes aux enchères des biens hors usage du domaine privé de l'Etat soient opérées le plus rapidement possible ;
3. Tout gestionnaire des crédits rend compte de l'utilisation des fonds publics ;
4. Les gestionnaires des crédits n'engagent pas les crédits supérieurs aux prévisions du PTBA (Pas de budget, pas d'engagement) ;
5. Les délais de traitements des dossiers soient réduits au strict minimum aux ministères sectoriels qu'au ministère en charge des finances;

6. Tous les contrats, les lettres de commandes et les bons de commande soient introduits au ministère des finances pour signature avant le 30 avril 2023. Les dossiers introduits après cette date ne seront pas recevables ;
7. Tous les textes réglementaires relatifs à la gestion des finances publiques soient publiés au site du ministère en charge des finances afin de les rendre disponible aux différents usagers ;
8. La demande d'ordre de mission officielle à l'étranger financée par le budget général de l'Etat, adressée au Premier Ministre soit accompagnée d'un document attestant la disponibilité du budget dans la limite des prévisions inscrites dans le PTBA ;
9. L'engagement des fonds publics se fasse en conformité avec les textes relatifs à la gestion des finances publiques en vigueur ;
10. Les décisions des conseils d'administrations ayant un impact sur le budget soient soumises au Ministre en charge des finances pour approbation avant leurs mises en œuvre ;
11. Les contrats des locations des infrastructures publiques soient actualisés, renseignés au ministre en charge des finances et les recettes issues des locations versées au compte général du trésor ;
12. Les autorités contractantes respectent les dispositions du code des marchés publics en rapport avec la publication des plans prévisionnels de passation des marchés publics;
13. Tous les intervenants de la chaîne de la dépense soient formés continuellement sur les réformes de gestion des finances publiques en cours, surtout en matière du budget programme;
14. Les procédures d'exécution du budget soient respectées ;
15. Le code des marchés publics soit respecté ;
16. Chaque ministère dispose au moins d'un agent ou d'un cadre pour la saisie des marchés et l'engagement des dépenses dans le logiciel SIGEFI ;
17. Le logiciel de gestion des finances publiques (SIGEFI) soit déployé au niveau des ministères et institutions ; organiser régulièrement des formations y relatives aux différents usagers et faire un redéploiement/délocalisation effectif

(e) des contrôleurs des engagements des dépenses (CED) dans leurs ministères d'affectation ;

18. les gestionnaires de crédits ainsi que leurs techniciens en charge des budgets des ministères et institutions soient formés sur le système de reporting du PTBA;
19. le ministère en charge des finances prenne note des difficultés rencontrées par les gestionnaires des crédits dans la préparation et l'exécution du budget et du souhait de révision des PTBA respectant l'enveloppe budgétaire prévue trimestriellement, en attendant les orientations des plus hautes autorités déjà saisies par certains ministères;
20. Le document de prix référentiel soit actualisé tous les six mois pour prendre en compte les effets liés à l'inflation ;
21. Tous les responsables des cellules de gestion et de contrôle des marchés publics ayant des produits ne se trouvant pas dans le référentiel des prix en cours d'utilisation transmettent la liste desdits produits à l'ISTEEBU avant la fin du mois d'octobre 2022 afin que ce dernier les intègre dans la collecte des données pour l'actualisation des référentiels des prix ;
22. Les ordonnances conjointes de la mise en application de la loi budgétaire soient finalisées afin de faciliter l'exécution du budget en cours.